

Décentralisation du Service Régional de l' Inventaire Général de Franche-Comté

Le patrimoine monumental est à l'origine de la création et des compétences du ministère de la culture. Son traitement s'est progressivement développé au XXème siècle en une chaîne cohérente comprenant l'étude, la protection, la conservation et la mise en valeur..

En Franche-Comté une relation de travail s'est instituée entre le SRI et les autres services patrimoniaux de la DRAC.

Une complémentarité de travail avec le SRA a été féconde sur plusieurs thématiques. Une relation étroite entre l'étude du patrimoine monumental et mobilier par le SRI et sa protection par la Conservation Régionale des Monuments Historiques et les conservateurs des Antiquités et Objets d'Art a permis d'importantes campagnes de protections raisonnées.

La décentralisation du SRI constitue de fait un démantèlement de la chaîne patrimoniale en Franche-Comté.

L'intersyndicale de la DRAC et des SDAP de Franche-Comté s'est régulièrement élevée contre cette décentralisation . Au terme du processus, l'intersyndicale dénonce solennellement son caractère néfaste pour l'étude et la mise en valeur du patrimoine et tient à faire connaître sa désapprobation.

La perte en DRAC des outils de travail et des restitutions au public risque de mettre un terme à la collaboration scientifique entre les services d'étude et de protection du patrimoine au niveau régional.

Après la décentralisation des services d'archives et des bibliothèques en 1983, le départ du SRI en 2007, à quand la disparition des autres services culturels de l'Etat?

L'intersyndicale de la DRAC et des SDAP.